



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Projet éducatif de territoire, année scolaire 2014/2015, participation financière de la ville, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

DE20141006_36

Conseil municipal du 6 octobre 2014

Rapporteuse :
Stéphanie GARCIA

Télétransmise à la Préfecture le - 8 OCT. 2014
Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à M. PAIN
- Mme PEREZ à M. BOUAZZA

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAVE

**Projet éducatif de territoire, année scolaire 2014/2015,
participation financière de la ville, Contrat Local
d'Accompagnement à la Scolarité**

Education
id : 586

Conseil municipal
6 octobre 2014

36

Rapporteure : Stéphanie GARCIA

Dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.), les centres sociaux interviennent sur le temps périscolaire auprès des enfants scolarisés dans les établissements du premier degré de la ville d'Angoulême.

Leurs interventions s'organisent le soir après la classe, quatre jours par semaine tout au long de l'année scolaire.

Les objectifs au regard de la Charte Nationale sont :

- d'aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir,
- d'élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville et de l'environnement proche,
- de valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes,
- d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

L'ensemble de ces actions est co-financé par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (Acsé) et la Caisse d'Allocations Familiales (Caf).

Un Comité de pilotage réunit chaque année les différents financeurs pour définir les montants alloués en fonction du nombre de cycles proposés par les opérateurs.

Pour permettre aux associations d'assurer cette mission pour l'année scolaire 2014 / 2015, la Ville d'Angoulême attribue une subvention d'un montant total de 65 000,00 €. Cette participation financière de la collectivité est calculée au regard de différents critères :

- ▣ Bilan des actions de l'année scolaire 2013 / 2014,
- ▣ Montants du budget prévisionnel et de la subvention demandée,
- ▣ Nombre de cycles proposés et nombre d'enfants accueillis,
- ▣ Localisation des actions en Zone Urbaine Sensible (Z.U.S) et Zone d'Éducation Prioritaire (Z.E.P).

La répartition pour l'année scolaire 2014 / 2015 est la suivante :

CSCS MJC Louis Aragon	15 485,00 €
CSCS MJC Sillac Grande Garenne Frégeneuil	14 347,00 €
CSCS CAJ Grand – Font	17 171,00 €
CSCS Rives de Charente	2 377,00 €
CSCS ACAIQ Basseau	15 620,00 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2014, Chapitre 65 NFA 255 Article 6574.

Je vous propose donc d'approuver les montants proposés et d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions et signer les conventions.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part au vote des subventions uniquement pour les associations dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

- CSCS MJC Louis Aragon	Xavier BONNEFONT	Membre de droit
	Isabelle LAGRANGE Stéphanie GARCIA	Titulaires
	François ELIE Danielle CHAUVET	Suppléants
- CSCS MJC Sillac-Grande Garenne Frégeneuil	Xavier BONNEFONT Elisabete SERRALHEIRO	Membre de droit et sa représentante
	Laïd BOUAZZA Jean-Pol GATELLIER	

- | | | |
|--------------------------|----------------------------------|--|
| - CSCS CAJ Grand-Font | Xavier BONNEFONT
Elise VOUVET | Membre de droit et sa
représentante |
| | Danielle CHAUVET
Joël GUITTON | |
| - CSCS Rives de Charente | Laïd BOUAZZA
Danielle CHAUVET | |
| - CSCS ACAIQ Basseau | Elisabete SERRALHEIRO | |

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
6 octobre 2014
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

